

Déclaration de la 65^{ème} Réunion Plénière

Les effets sociaux et environnementaux de la production et de la consommation du coton

Le Comité consultatif international du coton s'est réuni à Goiânia, Goiás, au Brésil, du 11 au 15 septembre 2006 à l'occasion de sa 65^{ème} Réunion plénière depuis 1939. Des représentants de 53 gouvernements et 10 organisations internationales ont participé à la réunion.

1. Croissance de la demande cotonnière mondiale : le Secrétariat estime que la consommation mondiale de coton augmentera de 3%, passant ainsi à 26 millions de tonnes lors de la campagne en cours. La consommation cotonnière mondiale a augmenté chaque année pour la période 1998 à 2005 et cette croissance est maintenant la plus longue et la plus importante qui soit enregistrée.

1.1. Il est prévu que la production mondiale se maintienne à 25 millions de tonnes pour la deuxième année de suite en 2006/07, et on estime que les stocks de fin de campagne diminueront de un million de tonnes. Le Secrétariat anticipe une augmentation des prix internationaux moyens cotonniers au cours de l'année 2006/07 du fait de la baisse des stocks et de l'augmentation du commerce. Le Comité a enjoint le Secrétariat à redoubler d'efforts pour prévoir les prix du coton et plusieurs pays ont suggéré que, pour améliorer la précision de la modélisation des prix, le Secrétariat tienne compte de l'effet des subventions.

1.2. Le Comité a reçu les rapports des pays concernant l'évolution de leurs secteurs cotonniers. Certains pays ont fait état d'une croissance rapide des rendements grâce à l'adoption de nouvelles technologies, notamment la biotechnologie. Les pays en développement ont indiqué que leurs filières cotonnières ont été grièvement affectées par les prix qui restent inférieurs à la moyenne des décennies précédentes. Par ailleurs il a été déclaré que les mesures gouvernementales appliquées par certains pays contribuent à des distorsions dans la production mondiale de coton.

2. Les efforts visant à réduire les effets néfastes doivent continuer : Les gouvernements membres ont réaffirmé que les subventions à la production et à l'exportation affectent les prix et le commerce du coton et provoquent des répercussions négatives pour les producteurs de coton, tout particulièrement parmi les pays en développement et les pays les moins développés. Il a par conséquent été suggéré que le Secrétariat continue à évaluer et à faire état de ces effets. Le Comité a affirmé à nouveau le rôle crucial que joue le coton dans les économies des pays en développement.

2.1. Le Comité reconnaît l'existence de l'Initiative sectorielle sur le coton émanant de quatre pays africains, à savoir le Bénin, le Burkina Faso, le Mali et le Tchad et reconnaît par ailleurs l'importance que revêt cette Initiative qui cherche à apporter des solutions aux problèmes afférents à la production du coton. Le Comité appuie fermement les aspects liés au commerce et au développement de l'Initiative sur le coton de l'OMC et indique qu'il convient impérativement de réaliser des progrès conséquents sur ces deux

aspects. Le Comité rappelle que les membres de l'OMC ont convenu de traiter du coton de manière ambitieuse, **accélérée** et spécifique.

2.2. Le Comité lance un appel à l'OMC et à ses états membres pour que reprennent dans les plus brefs délais les négociations multilatérales commerciales « interrompues » du cycle de Doha. Le Comité convient que la meilleure façon d'atteindre un système mondial libéralisé de commerce du coton est de passer par le cadre de l'OMC.

2.3. Le Comité s'est félicité du travail déjà réalisé par les membres de l'OMC pour fournir un appui au secteur cotonnier conformément au mandat sur l'aspect du développement, et encourage l'OMC, avec l'aide du CCIC, à continuer de promouvoir cet aspect. Il a été noté que le CCIC appuie les pays africains à adopter des systèmes de classement à base d'instruments. Le Comité affirme que le coton ne pourra pleinement profiter des négociations de l'OMC que si la cohérence entre les aspects liés au commerce et ceux liés au développement est assurée. Le Comité a instruit le Secrétariat d'œuvrer de concert avec l'OMC pour organiser des ateliers annuels sur les aspects du commerce et du développement du coton.

3. Encourager l'emploi de meilleures pratiques dans la culture du coton : Le Comité a été informé que le coton est un moteur du développement et que sa production mène au renforcement des cultures associées et de l'élevage et contribue au développement d'associations professionnelles dans les pays en développement. L'emploi d'insecticides dans la production cotonnière diminue progressivement. Une évaluation en profondeur des pratiques de production du coton en Afrique et dans d'autres pays en développement indique qu'il y a des conséquences néfastes à l'utilisation inappropriée des pesticides et des fertilisants mais que les résultats sont positifs si ceux-ci sont utilisés d'une façon adéquate. Il convient de continuer à étudier la question.

3.1. Le Comité a noté que, malgré les progrès importants qui ont eu lieu, de nouvelles études des systèmes de production agricoles sont requises, notamment sur l'endettement provoqué par le financement des intrants, sur la difficulté du travail, surtout pour les femmes et les enfants, ainsi que sur l'usage inapproprié des produits chimiques et d'autres intrants qui d'une part met à risque les ouvriers agricoles et qui d'autre part présente des conséquences pour l'environnement.

3.2. Le Comité s'est entretenu des efforts visant à encourager l'adoption de la lutte intégrée contre les ravageurs et d'autres bonnes pratiques de gestion qui permettent aux agriculteurs de mieux employer les ressources dont ils disposent, d'obtenir des résultats plus positifs pour l'environnement, de réduire les déchets, de garantir l'accès au marché, et de renforcer les relations avec les parties prenantes locales. Le Comité a par ailleurs entendu des rapports concernant l'initiative pour un meilleur coton (BCI). Cette initiative cherche à promouvoir des améliorations mesurables des principaux effets environnementaux et sociaux de la culture du coton dans le monde. Il s'agit d'un effort unissant plusieurs parties prenantes lancé par le World Wildlife Fund (WWF) et la Société financière internationale (SFI).

3.2. Le Comité a demandé au Secrétariat de constituer un Panel d'experts sur la performance sociale, environnementale et économique de la filière cotonnière dans le monde. Le Panel d'experts partagera des informations impartiales et scientifiques avec le Comité sur les effets négatifs et positifs de la production mondiale du coton et, le cas échéant, va recommander des mesures à prendre à l'avenir. Le mandat du Panel d'experts va également prévoir la collecte de données sur les coûts de la main d'œuvre agricole et des facteurs affectant ces coûts.

4. Normalisation du classement à base d'instruments : Petit à petit le classement à base d'instruments remplace le classement manuel et l'industrie cotonnière mondiale est en train d'adopter des systèmes et des procédures normalisées pour le fonctionnement des centres de classement du coton. Le Comité appuie cette évolution par le biais de son Groupe du travail sur la normalisation commerciale du classement du coton à base d'instruments (CSITC). Le CSITC a indiqué qu'en 2006 il commencera à mener à bien des tests parmi les centres de classement qui se portent volontaires afin de fournir des informations sur l'exactitude et la précision des performances des centres de classement aux opérateurs des centres de classement.

4.1 Le but du CSITC est de permettre à tous les centres de classement du coton de satisfaire aux normes internationales de précision afin de promouvoir l'uniformité mondiale des résultats produits par les centres de classement et par conséquent de renforcer la transparence et l'efficacité du marché cotonnier. Le Comité continue de prendre bonne note des préoccupations des pays en développement à propos du coût d'achat et de fonctionnement des instruments de classement et a demandé au CSITC d'étudier comment faire baisser les coûts.

4.2. Le Secrétariat et les membres du CSITC sont également conscients du fait que le classement portant sur d'autres caractéristiques de la fibre tels que les nœuds, la teneur en fibres courtes ou en impuretés devra être mis au point et intégré aux systèmes de classement par instruments normalisés. Le Comité a demandé au CSITC de se souvenir que la mise en œuvre des systèmes de classement par instruments doit se faire progressivement, et sera adoptée pays par pays seulement lorsque les conditions requises seront réunies.

4.3. Le Comité a pris note du fait qu'au cours de l'année écoulée le CSITC a développé un projet de proposition visant à aider les pays africains dans leurs efforts pour développer des systèmes de classement à base d'instruments. Le Comité a indiqué sa reconnaissance à l'endroit du Fonds commun pour les produits de base qui a approuvé ce projet qui aidera les pays africains à participer à la normalisation commerciale du classement du coton à base d'instruments. Le CCIC note que le Fonds commun va contribuer deux millions de dollars, ce qui représente une part importante du coût total du projet. Le Comité note par ailleurs que trois millions de dollars doivent être fournis par un cofinancement de la Commission européenne au titre de son programme d'appui aux produits de base agricoles pour les pays ACP. On espère que le cofinancement de la Commission européenne sera formellement confirmé dans de brefs délais.

5. Le Comité de recherche sur la production du coton a organisé **un séminaire technique sur la durabilité : la biotechnologie et la gestion des récoltes**. Lors du séminaire technique divers exposés ont été faits sur les avantages du coton issu de la biotechnologie et sur la gestion intégrée des ravageurs. Ces deux approches contribuent à l'amélioration de la qualité de vie des producteurs de coton et permettent un usage plus restreint des pesticides. Le Comité a noté que l'utilisation du coton transgénique peut constituer un élément utile d'une approche intégrée visant à renforcer la pérennité à long terme de la production du coton.

5.1. La commercialisation des produits issus de la biotechnologie exige un long processus réglementaire pour obtenir les autorisations requises. Le coton transgénique a permis de réduire considérablement l'usage de pesticides et tout particulièrement d'insecticides. La bonne gestion des cultures et l'utilisation opportune d'opérations aux champs renforce les avantages dérivés des nouvelles technologies. La rotation des cultures, l'utilisation de variétés résistantes aux ravageurs, la surveillance de la croissance, la cartographie des plantes et la rationalisation des activités dans les champs ont fait leurs preuves et mènent à de meilleures méthodes de production du coton. Le Comité de recherche sur la production du coton a reconnu le rôle joué par l'Initiative internationale sur le génome du coton lorsqu'il s'agit de développer des technologies qui permettront la sélection à l'aide de marqueurs dans les années à venir. Il a été proposé de développer des indicateurs de performance qui pourront servir de repère pour mesurer de manière uniforme les progrès réalisés à travers les pays en vue d'améliorer le coton pour en faire une culture pérenne sur le plan environnemental, économique et social.

5.2. Le Comité de recherche sur la production du coton a décidé qu'en 2007 le Séminaire technique portera sur « la vision pour 2025 ».

5.3. Le Comité a entendu un rapport sur les préparatifs de la quatrième conférence mondiale sur la recherche cotonnière (WCRC-4) qui se tiendra à Lubbock, au Texas, du 10 au 14 septembre 2007. Il est prévu que plus de 600 scientifiques participent à la WCRC-4.

6. Le Comité a reçu un rapport du **Panel consultatif du secteur privé (PCSP)**. Le PCSP a demandé au directeur exécutif d'étudier les risques et les avantages liés à la création d'un mécanisme plus formel pour assurer la participation du secteur privé au CCIC, tout en respectant la nature fondamentale du CCIC qui est une instance intergouvernementale, et de présenter ses conclusions au PCSP et à la Commission permanente pour que celles-ci soient considérées à l'avenir. Le PCSP a noté qu'il convient que le secteur privé appuie activement les travaux du CCIC. Le PCSP a recommandé aux pays qui ne sont pas encore adhérents de se joindre au Comité. Le PCSP s'est entretenu sur la question de l'humidité excessive du coton en balles. Le Panel a suggéré que les gouvernements cherchent à interdire les systèmes destructeurs qui accroissent l'humidité des balles uniquement pour en augmenter le poids. Le PCSP croit fermement que le travail du Forum international pour la promotion du coton (FIPC) est nécessaire et important et que le CCIC doit continuer à appuyer le FIPC par un plan stratégique. Il a été suggéré que le FIPC ne se contente pas de mettre sur pied des campagnes commerciales complètes et d'envergure

nationale, mais qu'il s'intéresse aussi à des activités à petite échelle, régionales ou de moindre coût qui pourraient être mises en œuvre au niveau sub-national. Les membres du PCSP ont indiqué que le nombre de déclarations dans la presse présentant la culture du coton sous un jour inexact et négatif allait croissant. Certaines de ces déclarations négatives proviennent de parrains du coton organique qui décrivent la production classique du coton sous un faux jour. Il a été demandé au FIPC d'étudier comment contrer les déclarations inexactes.

7. **Le Forum international pour la promotion du coton (FIPC)** a organisé une séance parallèle à la Réunion plénière sur le renforcement de la demande lors de la conférence de production. Les participants à la séance ont convenu qu'il existe un grand nombre de méthodes peu onéreuses permettant de renforcer l'image de marque du coton, notamment par l'organisation de « journées du coton », par la mobilisation de fonds pour des organisations caritatives, par des affiches et des donations de t-shirts lors de marathons. Le Comité a convenu que les efforts visant à renforcer la demande contribuent à la santé du secteur du coton.

8. Le Comité a accueilli la déclaration faite par **l'Union européenne** et ses états membres indiquant que la Commission européenne continue à œuvrer en faveur de son adhésion au CCIC. Le Comité a accueilli le **Kazakhstan** et la **Zambie** en tant que nouveaux adhérents. Les gouvernements membres ont indiqué que le CCIC offre une infrastructure publique à l'appui de la filière cotonnière qui ne peut être remplacée par le secteur privé et que le CCIC est un instrument de coopération et de communication qui profite à toutes les parties prenantes de l'économie cotonnière.

9. Le CCIC a exprimé sa reconnaissance à l'endroit du **Fonds commun pour les produits de base** pour l'appui apporté au développement du coton. Les projets financés par le Fonds commun sont fort utiles à l'industrie cotonnière. Depuis que le Fonds est devenu pleinement opérationnel en 1991 il a financé 18 projets cotonniers au total. Le Fonds commun a financé les projets cotonniers à concurrence de 5,7 millions de dollars par des prêts et de 22,7 millions de dollars par des dons. Le Secrétariat et la Commission permanente ont reçu pour instruction de continuer à étudier quels projets prioritaires multi pays ou régionaux pourraient être financés par le Fonds commun à l'avenir et de les présenter en temps opportun au Fonds commun pour qu'ils puissent figurer à son troisième programme d'action quinquennal (2008-2012).

10. Le Comité a remercié le gouvernement du **Brésil** et sa filière cotonnière pour l'hospitalité et la générosité dont ils ont fait montre en accueillant la 65^{ème} Réunion plénière. Les efforts du Secrétariat et du Comité d'organisation pour préparer la réunion ont également été reconnus. Le Comité a accepté l'invitation du gouvernement de **Turquie** qui accueillera la 66^{ème} Réunion plénière à Izmir, du 22 au 26 octobre 2007. Une invitation faite par le **Burkina Faso** pour accueillir la 67^{ème} Réunion plénière en 2008 a également été acceptée. Le Comité se félicite que des invitations pour organiser des Réunions plénières à l'avenir ont par ailleurs été reçues du Pakistan, de l'Afrique du Sud, de la Tanzanie et du Kazakhstan.

GOUVERNEMENTS MEMBRES

Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Australie, Belgique, Brésil, Burkina Faso, Cameroun, Chine (Taiwan), Colombie, République de Corée, Côte d'Ivoire, Egypte, Espagne, Etats-Unis, Finlande, France, Grèce, Inde, Iran, Israël, Italie, Kazakhstan, Mali, Nigeria, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Paraguay, Pays-Bas, Pologne, Royaume-Uni, Russie, Soudan, Suisse, Syrie, Tanzanie, Tchad, Togo, Turquie, Zambie, Zimbabwe.

OFFRE ET UTILISATION DE COTON

15 septembre 2006

Campagnes commençant au 1er août

	2002	2003	2004	2005 Est.	2006 Proj.	2007 Proj.
	En millions de tonnes métriques					
STOCKS, AU 1ER AOUT						
TOTAL MONDIAL	10.976	9.354	8.713	11.037	10.69	9.85
CHINE (CONTINENTALE)	3.094	2.385	2.166	1.552	1.61	1.62
ETATS-UNIS	1.622	1.172	0.751	1.196	1.30	0.96
EXPORTATEURS NETS	3.822	3.612	5.142	6.332	6.03	5.34
IMPORTATEURS NETS 1/	7.154	5.741	3.570	4.705	4.65	4.51
PRODUCTION						
TOTAL MONDIAL	19.301	20.708	26.289	24.738	24.89	26.47
CHINE (CONTINENTALE)	4.916	4.871	6.324	5.770	6.06	6.46
ETATS-UNIS	3.747	3.975	5.062	5.201	4.43	4.95
INDE	2.312	3.043	4.131	4.148	4.59	4.73
PAKISTAN	1.736	1.708	2.482	2.089	2.23	2.34
OUZBEKISTAN	1.022	0.893	1.134	1.210	1.14	1.10
BRESIL	0.848	1.309	1.299	1.028	1.16	1.29
AUTRES	4.721	4.909	5.856	5.292	5.29	5.61
CONSOMMATION						
TOTAL MONDIAL	20.872	21.279	23.407	24.873	25.73	26.25
CHINE (CONTINENTALE)	6.144	6.981	8.326	9.900	10.49	10.91
INDE	2.910	2.959	3.232	3.426	3.63	3.78
PAKISTAN	2.042	2.100	2.234	2.390	2.53	2.64
UE, EUR. CENTR. & TURQUIE	2.384	2.230	2.300	2.145	2.08	2.01
ASIE DE L'EST ET AUSTRALIE	2.075	1.879	1.990	1.903	1.91	1.90
ETATS-UNIS	1.583	1.364	1.457	1.285	1.20	1.11
BRESIL	0.800	0.875	0.900	0.870	0.90	0.90
CEI	0.689	0.671	0.623	0.619	0.63	0.63
AUTRES	2.244	2.219	2.346	2.335	2.36	2.37
EXPORTATIONS						
TOTAL MONDIAL	6.647	7.235	7.779	9.753	9.70	9.67
ETATS-UNIS	2.591	2.995	3.143	3.821	3.57	3.75
ZONE CFA	0.815	1.059	0.936	1.031	1.03	0.95
OUZBEKISTAN	0.783	0.659	0.850	1.020	1.02	0.94
AUSTRALIE	0.575	0.470	0.435	0.650	0.55	0.49
BRESIL	0.107	0.210	0.339	0.429	0.46	0.44
GRECE	0.280	0.247	0.321	0.355	0.35	0.29
CHINE (CONTINENTALE)	0.164	0.038	0.007	0.008	0.01	0.01
IMPORTATIONS						
TOTAL MONDIAL	6.586	7.265	7.325	9.547	9.70	9.67
CHINE (CONTINENTALE)	0.682	1.929	1.394	4.200	4.45	4.46
ASIE DE L'EST & AUSTRALIE	2.072	1.700	2.072	1.757	1.84	1.87
UE, EUR. CENTR. & TURQUIE	1.402	1.232	1.434	1.268	1.06	1.04
CEI	0.348	0.313	0.347	0.339	0.31	0.32
AMERIQUE DU SUD	0.333	0.303	0.215	0.255	0.31	0.24
DESEQUILIBRE DU COMMERCE 2/	-0.062	0.029	-0.454	-0.205	0.00	0.00
AJUSTEMENT DES STOCKS 3/	0.010	-0.100	-0.103	-0.008	0.00	0.00
STOCKS DE CLOTURE						
TOTAL MONDIAL	9.354	8.713	11.037	10.688	9.85	10.08
CHINE (CONTINENTALE)	2.385	2.166	1.552	1.614	1.62	1.62
ETATS-UNIS	1.172	0.751	1.196	1.295	0.96	1.06
EXPORTATEURS NETS	3.612	5.142	6.332	6.033	5.34	5.55
IMPORTATEURS NETS 1/	5.741	3.570	4.705	4.655	4.51	4.53
STOCKS DE CLOTURE/UTILISATION 4/	0.51	0.59	0.72	0.89	0.83	0.84
INDICE COTLOOK A 5/	55.40	68.30	52.20	56.15		

¹ Comprend l'Argentine, la Chine (continentale), la Colombie, le Mexique, le Pakistan, la Turquie et les importateurs traditionnels. ² Inclusion des bourres et de déchets, changements du poids lors du transit, différences dans les périodes sur lesquelles porte la communication des données, et marges d'erreur expliquent les différences entre exportations et importations mondiales. ³ Différence entre les stocks calculés et stocks réels; montants pour les campagnes à venir sont anticipés. ⁴ Stocks de report mondiaux sauf la Chine (continentale) moins exportations nettes de la Chine, quantité divisée par la consommation mondiale en dehors de la Chine.

⁵ Cents US la livre.